

19 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 mars 2019, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST ABSENT : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1

EST AUSSI PRÉSENT : M. RÉJEAN MARSOLAIS, GREFFIER

PUBLIC : ENVIRON 11 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Réjean Marsolais agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h.

2019-03-066 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-11-317, NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

5.2 PARTICIPATION AU DÎNER-CONFÉRENCE AVEC M. PIERRE FITZGIBBON ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LES MOULINS LE 12 MARS 2019

5.3 CALENDRIER CORPORATIF – MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

5.4 MANDAT DE RECRUTEMENT – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

5.5 LOGICIEL DE TÉLÉTRANSMISSION POUR PAIEMENT DE FACTURES – PG SOLUTIONS

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

7. FINANCE

7.1 ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2019

7.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – REDDITION DE COMPTE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

9. TRANSPORT

9.1 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE BALAI ASPIRATEUR SUR DES RUES MUNICIPALES – LOCATION – ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.

9.2 LOCATION D'UN TRACTEUR KUBOTA MODÈLE M7-171P-KVT SÉRIE 10447 – KUBOTA JOLIETTE (A. LAPORTE ET FILS)

9.3 LOCATION D'UNE EXCAVATRICE KUBOTA MODÈLE KX080-4SG SÉRIE 43150 – KUBOTA JOLIETTE (A. LAPORTE ET FILS)

10. ENVIRONNEMENT

REPORTÉ

10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 866-2016 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

10.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN PUIT TUBÉ – SOUTIEN TECHNIQUE – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

10.3 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC DONTIGNY X0004174 – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

10.4 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC MARCHAND X0004178 – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

10.5 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC BASTIEN X0004182 – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

10.6 OFFRE DE SERVICES – RECHERCHE EN EAU – AQUEDUC ADAM – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

10.7 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE (CREL) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION

10.8 MISE EN PLACE D'UN QUAI – PARC DU LAC PIERRE

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS

12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE FÉVRIER 2019

12.2 DÉNOMINATION DE RUE – RUE DE LA BAIE-DES-SCOUTS

13. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

13.1 PARTICIPATION AU 7^E RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL – 7 AU 9 MAI 2019

13.2 FONDATION RICHELIEU – PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

13.3 FÊTE NATIONALE 2019 – DEMANDE DE PERMIS, SUBVENTION ET SÉCURITÉ

13.4 AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CAMP DE-LA-SALLE

13.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE (CCBM) – SERVEUR D'UN SOIR

13.6 CENTRAIDE – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – SERVEUR D'UN SOIR

13.7 PRÊT DE LOCAL – CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS – TABLE DE CONCERTATION PETITE ENFANCE MATAWINIE

13.8 ADHÉSION – LES ARTS ET LA VILLE

13.9 PARTICIPATION AU 32^E COLLOQUE DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE – 5 AU 7 JUIN 2019

14. AUTRES SUJETS

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-03-067 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-03-068 5.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 17-11-317 – NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU' il est nécessaire de prévoir le remplacement de la mairesse en son absence;

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec prévoit la nomination d'un maire suppléant;

ATTENDU QU' il est également nécessaire de prévoir un substitut à la mairesse ou au maire suppléant en cas d'absence aux réunions du Conseil des maires de la MRC de Matawinie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'abroger la résolution numéro 17-11-317 et de nommer le conseiller Jean Ouellet à titre de maire suppléant et le conseiller Rémi Bélanger à titre de substitut au maire suppléant, signataires des effets bancaires, contrats ou tout autre document prévu par la Loi relatif à la participation de la mairesse de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-069 5.2 PARTICIPATION AU DÎNER-CONFÉRENCE AVEC M. PIERRE FITZGIBBON ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LES MOULINS LE 12 MARS 2019

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins offre la possibilité d'assister à un dîner-conférence animé par monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, responsable de la région de Lanaudière et député de Terrebonne;

ATTENDU QUE Madame la Mairesse désire participer à cette conférence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la participation de Madame la Mairesse Isabelle Perreault à cet événement au coût de 195,46 \$ incluant les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 454;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-070 5.3 CALENDRIER CORPORATIF – MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU la première édition du calendrier en 2019 et les commentaires exprimés par nos différentes clientèles;

ATTENDU QUE la production d'un calendrier corporatif répond à certains des besoins;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la réalisation d'un calendrier corporatif pour l'année 2020 dont un exemplaire sera distribué dans toutes les résidences et établissements de la Municipalité;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour procéder à la prise de photos pour le calendrier corporatif 2020 de monsieur Christian Rouleau, en date du 12 février 2019, au montant de 4 139,10 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour l'élaboration de la grille graphique du calendrier corporatif 2020 de Création Leenah Gagnon, en date du 8 mars 2019, au montant de 1 172,74 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 330;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-071 5.4 MANDAT DE RECRUTEMENT – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT

ATTENDU QUE le Conseil a pris la décision de retenir les services d'une firme spécialisée pour le recrutement d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier adjoint;

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté la mairesse et le greffier pour rencontrer certaines de ces firmes et pour formuler des recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE la mairesse et le greffier ont rencontré les représentants de firmes de relations humaines;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE retenir les services de la firme Alliance ressources humaines, service de consultation, tels que décrits à leur offre de services, pour un montant ne dépassant pas 9 427,95 \$ plus les taxes applicables et incluant les tests psychométriques;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 411;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-072 5.5 LOGICIEL DE TÉLÉTRANSMISSION POUR PAIEMENT DE FACTURES – PG SOLUTIONS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite intégrer un système centralisé permettant d'assurer efficacement les paiements aux fournisseurs;

ATTENDU QUE PG Solutions propose l'ajout d'un module de télétransmission permettant d'optimiser le système actuel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE faire l'acquisition d'une licence perpétuelle auprès de PG Solutions au coût de 1 264,73 \$ incluant les taxes applicables;

DE retenir les services de PG Solutions pour l'installation, l'activation, l'accompagnement ou la formation au coût de 408,16 \$ incluant les taxes applicables;

DE signer un contrat de services par le biais du programme CESA incluant le support téléphonique, la correction d'erreurs et un service d'évolution de base pour maintenir à jour les licences et en assurer le support au coût annuel de 390,92 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 01 414;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucun document n'est déposé.

7. FINANCE

2019-03-073 7.1 ADOPTION DES COMPTES – FÉVRIER 2019

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de février 2019, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

• Déboursés du mois de février 2019	170 825,67 \$
• Comptes à payer du mois de janvier 2019	<u>171 500,86 \$</u>
• Total des déboursés du mois de février 2019	342 326,53 \$

QUE les comptes à payer pour le mois de février 2019 d'une somme de 119 713,03 \$, tels que rapportés à la « Liste des comptes fournisseurs », soient acceptés et payés;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 63 007,35 \$ soit accepté et payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-03-074 7.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)
– REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 227 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE cette compensation vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-075 8.1 SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent obtenir les services offerts dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE les municipalités conviennent d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

ATTENDU QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

ATTENDU QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 210 00 441;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRANSPORT

2019-03-076 9.1 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE BALAI ASPIRATEUR SUR DES RUES MUNICIPALES – LOCATION – ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.

ATTENDU QU' il est nécessaire de nettoyer certaines rues municipales à l'aide d'un balai aspirateur;

ATTENDU l'offre de l'entreprise Entretien J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai aspirateur avec ou sans opérateur;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour la location d'un balai aspirateur pour le nettoyage des rues municipales, pour une période de quatre à six semaines, de Entretien J.R. Villeneuve inc. en date du 5 mars 2019, au montant de 3 679,20 \$ par semaine incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 320 00 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-077 9.2 LOCATION D'UN TRACTEUR KUBOTA MODÈLE M7-171P-KVT SÉRIE 10447 – KUBOTA JOLIETTE (A. LAPORTE ET FILS)

ATTENDU QUE la Municipalité requiert un tracteur pour la réalisation de divers travaux sur son territoire;

ATTENDU QU' il est économiquement plus avantageux de procéder à une location assortie d'une option d'achat sur la valeur résiduelle de cette pièce d'équipement;

ATTENDU l'analyse des spécifications techniques requises pour assurer une prestation de services adéquate en considération de la nature des travaux à réaliser;

ATTENDU la proposition de la compagnie Kubota;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE procéder, pour une période de douze (12) mois, à la location d'un tracteur de marque Kubota, modèle M7-171P-KVT Série 10447, assortie d'un contrat d'entretien et d'une garantie, au coût de 24 986,48 \$ toutes taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 320 03 515;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-078 9.3 LOCATION D'UNE EXCAVATRICE KUBOTA MODÈLE KX080-4SG SÉRIE 43150 – KUBOTA JOLIETTE (A. LAPORTE ET FILS)

ATTENDU QUE la Municipalité requiert une excavatrice pour la réalisation de divers travaux sur son territoire;

ATTENDU QU' il est économiquement plus avantageux de procéder à une location assortie d'une option d'achat sur la valeur résiduelle de cette pièce d'équipement;

ATTENDU l'analyse des spécifications techniques requises pour assurer une prestation de services adéquate en considération de la nature des travaux à réaliser;

ATTENDU la proposition de la compagnie Kubota;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE procéder, pour une période de douze (12) mois, à la location d'une excavatrice de marque Kubota, modèle KX080-4SG Série 43150, assortie d'un contrat d'entretien et d'une garantie, au coût de 24 956,72 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 320 04 515;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

REPORTÉ 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2018 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

2019-03-079 10.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN Puits TUBÉ – SOUTIEN TECHNIQUE – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

ATTENDU le projet de construction d'un bassin d'eau potable;

ATTENDU QU' un puits d'alimentation n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU' il y a lieu de mandater un bureau d'ingénieurs afin de faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour obtenir un certificat d'autorisation concernant un puits déjà en activité de Parallèle 54 expert conseil inc., en date du 11 février 2019, au montant approximatif de 9 772,87 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 050 03 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-03-080 10.3 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC DONTIGNY X0004174 – PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL INC.**

ATTENDU QUE le barrage du lac Dontigny a déjà fait l'objet de travaux;

ATTENDU QU' il y a lieu d'obtenir un certificat d'autorisation avant l'exécution de tous travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour réaliser tous les travaux (études, rapports, etc.) visant à obtenir un certificat d'autorisation concernant la réalisation des travaux au barrage du lac Dontigny X0004174 de Parallèle 54 expert conseil inc., en date du 15 mars 2019, au montant approximatif de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 520;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-03-081 10.4 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC MARCHAND X0004178 – PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL INC.**

ATTENDU QUE le barrage du lac Marchand a déjà fait l'objet de travaux;

ATTENDU QU' il y a lieu d'obtenir un certificat d'autorisation avant l'exécution de tous travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour réaliser tous les travaux (études, rapports, etc.) visant à obtenir un certificat d'autorisation concernant la réalisation des travaux au barrage du lac Marchand X0004178 de Parallèle 54 expert conseil inc., en date du 15 mars 2019, au montant approximatif de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 521;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-03-082 10.5 OFFRE DE SERVICES – BARRAGE DU LAC BASTIEN X0004182 – PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL INC.**

ATTENDU QUE le barrage du lac Bastien a déjà fait l'objet de travaux;

ATTENDU QU' il y a lieu d'obtenir un certificat d'autorisation avant de poursuivre l'exécution de tous travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte l'offre de services pour réaliser tous les travaux (études, rapports, etc.) visant à obtenir un certificat d'autorisation concernant la réalisation des travaux au barrage du lac Bastien X0004182 de Parallèle 54 expert conseil inc., en date du 15 mars 2019, au montant approximatif de 5 173,88 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 050 00 876;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REPORTÉ 10.6 OFFRE DE SERVICES – RECHERCHE EN EAU – AQUEDUC ADAM – PARALLÈLE 54
EXPERT CONSEIL INC.**

**2019-03-083 10.7 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE (CREL) –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION**

ATTENDU QUE le CREL a, entre autres, comme mandat de motiver les organismes de la région à minimiser les impacts environnementaux;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Municipalité au CREL est arrivée à échéance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité au CREL pour 2019-2020 au coût de 60 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-084 10.8 MISE EN PLACE D'UN QUAI – PARC DU LAC PIERRE

ATTENDU QUE le plein air est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE le lac Pierre est le seul lac naturel accessible à la population;

ATTENDU QUE les citoyens utilisent ce lieu pour la pêche et la pratique d'activités nautiques et qu'un quai pourrait faciliter ces activités;

ATTENDU QU' un programme *Accès au plan d'eau pour la pêche récréative* qui propose une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 40 % des coûts est présentement disponible (jusqu'au 31 mars 2019);

ATTENDU QUE cette aide financière pourrait être utilisée pour la construction d'un quai;

ATTENDU QU' en raison de son achalandage, ce quai devrait avoir une superficie de plus de 20 m² pour être sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE présenter une demande de subvention pour le programme *Accès au plan d'eau pour la pêche récréative* et qu'une demande soit faite à la Gestion du domaine hydrique de l'État pour avoir la permission que la superficie du quai soit supérieure à 20 m²;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 970;

QUE le greffier, monsieur Réjean Marsolais, soit autorisé à compléter et à signer la demande de subvention dans le cadre du programme *Accès au plan d'eau pour la pêche récréative*;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS

12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Le rapport de statistiques des permis émis pour le mois de février 2019 est déposé au Conseil.

2019-03-085 12.2 DÉNOMINATION DE RUE – RUE DE LA BAIE-DES-SCOUTS

ATTENDU QU' une nouvelle rue privée a été créée conformément aux règlements d'urbanisme et à la dérogation mineure numéro 132-16;

ATTENDU QU' à des fins de sécurité, un nom doit être attribué à cette rue;

ATTENDU QUE le promoteur a soumis le nom « de la Baie-des-Scouts » et le conseil municipal est en accord avec cette proposition;

ATTENDU QUE le nom de la nouvelle rue n'existe pas ailleurs sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE nommer la nouvelle rue privée « rue de la Baie-des-Scouts » localisée sur le plan en annexe;

DE soumettre le nom de cette rue à la Commission de toponymie du Québec pour approbation du nom;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2019-03-086 13.1 PARTICIPATION AU 7^E RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL – 7 AU 9 MAI 2019

ATTENDU QUE le 7^e Rendez-vous du loisir rural se déroule à Chandler, du 7 au 9 mai 2019 ;

ATTENDU l'importance de la formation du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser madame Marie-Soleil Dumas, coordonnatrice au loisir, à participer au 7^e Rendez-vous du loisir rural au coût d'inscription de 91,98 \$ incluant les taxes applicables;

QUE les frais afférents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 20 454;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-087 13.2 FONDATION RICHELIEU – PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la mairesse a été sollicitée pour participer au souper des Ambassadeurs de la Fondation Richelieu;

ATTENDU QUE 100 % de la contribution servira à supporter des œuvres de bienfaisance dans Lanaudière, dont certaines desservent des citoyens de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité participe à cette campagne de financement en leur accordant un don de 250 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-088 13.3 FÊTE NATIONALE 2019 – DEMANDE DE PERMIS, SUBVENTION ET SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Fête nationale se déroule sur un site localisé dans le village de la Municipalité et que la sécurité du public doit être assurée et les zones piétonnières délimitées;

ATTENDU QU' un feu d'artifice est organisé par la Municipalité le 24 juin 2019 dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QU' un tronçon de la route 337, entre les rues Notre-Dame et de l'Aqueduc, doit être fermé à la circulation durant le lancement du feu d'artifice;

ATTENDU QU' une demande pour la fermeture du tronçon doit être formulée au ministère des Transports;

ATTENDU QU' un permis d'événement spécial doit être délivré par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la sécurité de cet événement est assurée par la Municipalité, le service de Sécurité incendie et l'Association des pompiers de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la tenue du feu d'artifice dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec;

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL);

QUE la coordonnatrice au loisir de la Municipalité soit autorisée à faire les demandes de permis nécessaires auprès du ministère des Transports pour la tenue de la Fête nationale dans le village de Saint-Alphonse-Rodriguez;

QUE la Municipalité autorise la présence de six (6) pompiers et que les équipements du Service de sécurité incendie puissent être disponibles afin d'assurer la sécurité lors du déploiement du feu d'artifice;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 90 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-089 13.4 AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CAMP DE-LA-SALLE

ATTENDU QUE la Fondation du Camp De-La-Salle agrandira son espace jardin pour créer un jardin pédagogique de type communautaire avec une mini serre;

ATTENDU QUE l'objectif poursuivi est de favoriser l'apprentissage et l'expérimentation, sur le terrain, de notions en agriculture afin de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la valeur des aliments et de les aider à développer les compétences nécessaires pour qu'ils deviennent des consommateurs capables de faire des choix alimentaires responsables et éclairés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire y participer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité appuie financièrement le projet pour un montant de 1 000 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-090 13.5 CENTRE COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE MATAWINIE (CCBM) – SERVEUR D'UN SOIR

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'extraordinaire contribution des bénévoles à nos communautés;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite soutenir le Centre communautaire bénévole Matawinie dans la réalisation de la soirée reconnaissance de l'Action bénévole de la MRC Matawinie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'allouer un montant de 500 \$ comme soutien financier au Centre communautaire bénévole Matawinie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-091 13.6 CENTRAIDE – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – SERVEUR D'UN SOIR

ATTENDU QUE le cabinet de campagne de Centraide pour la M.R.C. Matawinie organise une soirée « Serveur d'un soir Matawinie » le 3 avril 2019 à la Microbrasserie Trécarré de Saint-Côme afin de soutenir les organismes de la région;

ATTENDU l'impact de Centraide dans la région;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite contribuer à cette activité de financement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser l'achat de 4 billets au coût de 40 \$ chacun pour la soirée-bénéfice du 3 avril 2019 afin d'aider le cabinet de campagne de Centraide à soutenir les organismes de la région;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 99 970;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-092 13.7 PRÊT DE LOCAL – CENTRE COMMUNAUTAIRE RODRIGUAIS – TABLE DE CONCERTATION PETITE ENFANCE MATAWINIE

ATTENDU la demande de la Table de concertation petite enfance Matawinie d'utiliser le Centre communautaire rodriguais pour y tenir une rencontre de présentation de l'offre de services de la Direction DI-TSA-DP du Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière (CISSSL);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le prêt du Centre communautaire rodriguais au Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière (CISSSL) le mercredi 3 avril, de 13 h à 15 h 30;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-093 13.8 ADHÉSION – LES ARTS ET LA VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire devenir membre du réseau Les Arts et la ville;

ATTENDU l'importance pour la responsable de la culture de bénéficier des avantages reliés à ce réseau offrant soutien, information et documents de travail, formations et outils de travail et des occasions d'échanges et de réseautage;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez adhère au réseau Les Arts et la ville pour l'année 2019, au coût de 160 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 494;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-094 13.9 PARTICIPATION AU 32^E COLLOQUE DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE – 5 AU 7 JUIN 2019

ATTENDU QUE le 32^e colloque Les Arts et la ville se déroule à Vaudreuil-Dorion les 5, 6 et 7 juin 2019 ;

ATTENDU l'importance de la formation du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser mesdames Hélène Bombardier, responsable de la bibliothèque, et Mireille Asselin, conseillère, à participer au 32^e colloque Les Arts et la ville au coût de 373,66 \$ par personne incluant les taxes applicables;

QUE les frais afférents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02 702 30 454 et 02 110 00 454;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AUTRES SUJETS

2019-03-095 14.1 PARTICIPATION AU 51^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

ATTENDU QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec organise son 51^e congrès annuel, à La Malbaie, du 18 au 21 mai 2019;

ATTENDU QUE le Conseil veut s'assurer d'avoir une administration au fait des changements et nouveautés en ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la participation de monsieur Éric Lachapelle, directeur et monsieur Danny Filiatrault, capitaine du service de Sécurité incendie, au 51^e congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

DE défrayer les coûts d'inscription de 626,61 \$ chacun incluant les taxes applicables;

QUE les frais de transport, d'hébergement et de restauration afférents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 220 00 454;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-096 14.2 FORMATION – GESTION DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

ATTENDU QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec offre une formation en gestion de projet en sécurité incendie, le 21 mars 2019;

ATTENDU QUE le Conseil veut s'assurer d'avoir une administration au fait des changements et nouveautés en ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la participation de madame Christine Arbour Trépanier à la formation sur la Gestion de projet en sécurité incendie offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ);

DE défrayer les coûts d'inscription de 247,201 \$ incluant les taxes applicables;

QUE les frais de transport et de restauration afférents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 220 00 454;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

2019-03-097 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 55.

ISABELLE PERREAULT
MAIRESSE

RÉJEAN MARSOLAIS, GMA
GREFFIER

